



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1848

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et l'hôpital Saint-Jean de Dieu concernant la mise en place de projets culturels

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1848 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEE DES BEAUX-ARTS
ET L'HOPITAL SAINT-JEAN DE DIEU CONCERNANT LA
MISE EN PLACE DE PROJETS CULTURELS (DIRECTION
DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Depuis 2003, le partenariat entre le centre hospitalier Saint-Jean de Dieu et le Musée des beaux-arts de Lyon permet de développer des actions à l'intention des patients, mais aussi des soignants et professionnels des deux institutions. En s'engageant dans l'accompagnement des personnes en difficulté psychique, l'équipe du musée encourage leur rencontre avec les œuvres et leur offre un espace d'expression pour partager émotions et découvertes.

La mise en œuvre du partenariat comprend 5 types d'échange :

- des rencontres annuelles entre les professionnels, au cours desquelles sont définis ou évalués les objectifs du projet annuel pour chaque service de l'hôpital impliqué ;
- des temps de formation, de rencontre et d'échange entre les équipes des partenaires ;
- des activités de médiation (visites, ateliers) à destination des patients de l'hôpital ;
- des activités programmées par chacune des institutions partenaires à destination du grand public pour croiser les regards sur les œuvres ou les lieux ;
- un rendez-vous annuel au musée à destination des participants des ateliers et visites, au cours duquel ils sont invités à venir avec leurs proches.

Ponctuellement, toute autre action pourra être mise en place en fonction des programmations et des actualités des institutions partenaires.

La convention, jointe au rapport, d'une durée de 3 ans, formalise les modalités de ce partenariat.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon - Musée des beaux-arts et le centre hospitalier Saint Jean de Dieu, est approuvée.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document afférent et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET